



Iteuil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune d'Iteuil

Séance du 18 décembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents ou représentés : 17
Date de convocation : 12 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf le dix-huit décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune d'Iteuil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Iteuil, sous la présidence de Madame Françoise MICAULT, Maire d'Iteuil,

Présents : Françoise MICAULT, Bertrand BOISSEAU, Véronique OTT, Jean-Paul GRIMAUD, Renée HOUNG ON SEING, Chantal CHAIGNE, Jean-Paul AUGER, Florence BERNE, Marie-Christine BRIS, Jean-Christophe CINQUABRE, Frédéric DENIS, Benoît GODET, Fabienne MAGNY, Franck MELIN, Gérard RIVIERE.

Absents : Anita BELLIN, Patrick MAILLOU, Etienne MIRAKOFF, Mariama MURZEAU, Pascale ROGER, Anthony ROTH.

Représentés par pouvoir : Alexandrine COURTIN-CHAMEREAU représentée par Véronique OTT, Thomas SEYS représenté par Marie-Christine BRIS.

Secrétaire de séance : Fabienne MAGNY.

Objet : Tarifs locations salles et matériel
Complexe sportif et socioculturel Hervé Manteau année 2020

Q 5

Délibération n° : del2019068

Délibération : POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'appliquer les tarifs de location de salles, de matériels et de ménage du complexe sportif et socioculturel Hervé MANTEAU à compter du **1^{er} janvier 2020** :

TARIF LOCATION SALLES ET MATERIELS 2020	SEMAINE lundi mardi mercredi jeudi			Vendredi, samedi, dimanche, jours fériés, 24 et 31 décembre		
	ITEUIL	EXTERIEUR hors politique	Association d'Iteuil 1 fois / an gratuit	ITEUIL	EXTERIEUR hors politique	Association d'Iteuil 1 fois / an gratuit
RESTAURANT	86	107	47	105	143	66
RESTAURANT 2 jours	–	–	–	127	165	93
RESTAURANT 3 jours	–	–	–	191	247	139
RESTAURANT + CUISINE	106	142	66	142	181	86
RESTAURANT + CUISINE 2 jours	–	–	–	175	226	106
RESTAURANT + CUISINE 3 jours	–	–	–	262	339	159

AR PREFECTURE

086-218601136-20191218-DEL2019068-DE
Regu le 26/12/2019

TARIF LOCATION SALLES ET MATERIELS 2020	SEMAINE lundi mardi mercredi jeudi			Vendredi, samedi, dimanche, jours fériés, 24 et 31 décembre		
	ITEUIL	EXTERIEUR hors politique	Association d'Iteuil 1 fois / an gratuit	ITEUIL	EXTERIEUR hors politique	Association d'Iteuil 1 fois / an gratuit
SALLE DES FETES	208	305	106	244	410	127
SALLE DES FETES 2 jours	–	–	–	299	524	148
SALLE DES FETES 3 jours	–	–	–	448	786	223
SALLE DES FETES + CUISINE + RESTAURANT 1 journée	250	453	170	305	507	211
SALLE DES FETES + CUISINE + RESTAURANT 2 jours	–	–	–	382	586	250
SALLE DES FETES + CUISINE + RESTAURANT 3 jours	–	–	–	573	879	376
SALLE DES SPORTS + SALLE DES FETES Extérieur	–	–	–	–	1 230	–
TABLE	3.05	11.00	–	3.05	11.00	–
CHAISE	0.60	3.35	–	0.60	3.35	–

Toute table ou chaise cassée, ou non remise, à la date convenue sera facturée au coût réel de remplacement.

Toute location de mobilier pour manifestations extérieures concerne l'ancien mobilier bois ; le mobilier le plus récent n'étant pas proposé à la location.

✓ Les salles sont louées de **9 h 00 à 9 h 00** le jour suivant.

✓ La réservation :

- des salles fait l'objet d'un contrat d'occupation signé entre les parties **deux mois avant** la date de la manifestation privée,
- des salles et mobiliers est effective à la date de signature du contrat.

✓ Versement :

- des **arrhes : 30 %** au moment de la réservation par chèque libellé à l'ordre du Trésor public,
- d'une **caution de 185 €** à la remise des clefs par chèque libellé à l'ordre du Trésor public.

✓ Le mobilier doit être enlevé et restitué **entre 8 h 30 et 11 h 00** et fait l'objet d'une facturation à l'unité.

Conformément à l'article 4 du règlement général d'utilisation des salles municipales d'Iteuil approuvé par délibération du conseil municipal du 13 décembre 2000, les utilisateurs devront ranger le matériel tel qu'il a été mis à leur disposition, et assurer le **nettoyage des salles et de leurs abords**.

Faute de quoi, il sera facturé au contractant le temps passé pour la remise en état des lieux soit **45 € / heure**.

AR PREFECTURE

086-218601136-20191218-DEL2019068-DE
Regu le 26/12/2019

- décide de maintenir les tarifs suivants :
 - o 5 € par aimant manquant, constaté lors de l'inventaire qui sera effectué avant et après la location de la salle de restaurant du complexe sportif et socioculturel Hervé Manteau,
 - o 15 € par badge perdu, volé ou non restitué, facturé à l'association concernée.

Fait et délibéré à Iteuil, les jour, mois et an susdits. Après lecture, tous les membres présents ont signé le registre.

Pour extrait conforme,
Iteuil, le 19 décembre 2019



Françoise MICHAULT

AR PREFECTURE

086-218601136-20191218-DEL2019068-DE
Regu le 26/12/2019

AR PREFECTURE

086-218601136-20191218-DEL2019068-DE
Regu le 26/12/2019